

janvier 24

## Charte du CO de la Veveyse

Une **charte** implique un engagement personnel. Elle précise les droits et devoirs de chacun. Par ma signature, j'atteste en avoir pris connaissance et à m'y conformer, à savoir

- ✓ lire et respecter le règlement de l'école et des transports publics avant la rentrée scolaire disponibles sur [www.cov.ch](http://www.cov.ch)
- ✓ faire preuve de ponctualité, de solidarité et de politesse à l'égard de mes camarades et des adultes que je côtoie au quotidien  
restaurant scolaire, études, récréations, bibliothèque, etc.
- ✓ adopter une attitude de travail positive, à lever la main pour demander la parole et à respecter celle des autres
- ✓ porter une tenue adaptée au milieu scolaire (le training n'est pas une tenue adaptée)
- ✓ laisser mon téléphone à la maison ou éteint dans mon casier  
*WhatsApp* est interdit avant 16 ans, les enseignants n'utilisent pas cet outil avec leurs élèves
- ✓ disposer du matériel nécessaire et en prendre soin  
carte d'étudiant, chaussons, affaires de cours / de sport, petit matériel, etc.
- ✓ ranger et prendre soin de mes affaires, ma place de travail, ma salle de classe pour une meilleure efficacité et faciliter le travail des dames de ménage
- ✓ adopter une attitude correcte dans les lieux communs, notamment aux toilettes
- ✓ respecter les usages propres à l'utilisation des outils informatique  
voir au verso
- ✓ adopter un comportement adéquat lors des représentations dont j'aurai la chance de profiter à la salle de spectacle *Univers@lle*  
voir [www.cov.ch](http://www.cov.ch), *activités culturelles*
- ✓ consommer un repas sain et équilibré lorsque je pique-nique à l'école (~~chips, sucreries, boissons sucrées~~) et à rapporter mes déchets à la maison  
je reste dans la salle prévue à cet effet de 11h45 à 12h20 ou de 12h30 à 13h05
- ✓ lutter contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire  
en demandant une assiette moins copieuse et un supplément au besoin

Le non-respect des points ci-dessus entraîne un avertissement et/ou une sanction. En cas de récidive, une exclusion du restaurant scolaire, du pique-nique ou de l'étude peut être prononcée par l'adjoint de direction, sur demande du surveillant.

En tant que parents, nous nous engageons à ce que notre enfant veille au respect de la charte.

Signature de l'élève

Signature des parents



J'entre dans les salles d'informatique seulement lorsqu'un-e enseignant-e est présent-e.

J'utilise les moyens informatiques de l'école uniquement pour la réalisation de **tâches scolaires**. Je m'abstiens donc de télécharger des jeux, des logiciels, de la musique et d'effectuer des achats en ligne.

J'ai le privilège de pouvoir utiliser du matériel de qualité et onéreux dont je **prends grand soin**.

Je suis responsable de la **sauvegarde** de mes documents et n'utilise des supports externes qu'avec l'approbation d'un enseignant-e.

J'ouvre et gère seulement mes propres fichiers, pas ceux d'autrui.

Je garde mes **mots de passe** pour moi. Ils sont comme les clés de ma maison.



J'utilise ma **messagerie** électronique de manière responsable (je la consulte régulièrement, je rédige de manière appropriée, je signe mes courriels, je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu, ...).

Si je suis harcelé-e (injures, menaces, exclusion, ...), j'en parle à un-e adulte de confiance. Le **cyber-harcèlement** est puni par la loi.

Tout ce que je trouve sur internet n'est pas forcément vrai, ni à jour. Lorsque je découvre des contenus choquants, j'en parle à un-e adulte de confiance.

Je ne publie pas (ne diffuse pas, ne consulte pas, ne conserve pas) des injures, des propos racistes, diffamatoires ou de la pornographie, ni par internet, ni par téléphone portable.



De nombreux éléments présents sur internet sont protégés par le **droit d'auteur** et le **droit à l'image** que je respecte, notamment sur [www.frischool.ch](http://www.frischool.ch). Lorsque je publie des informations, je cite mes sources ou bien je produis mes propres documents.

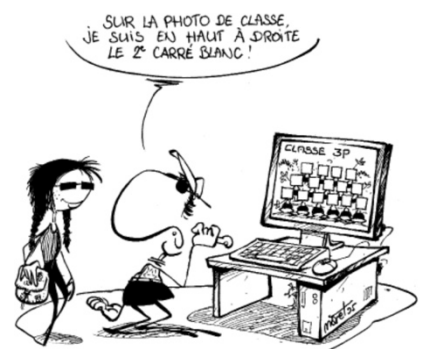
Je demande l'autorisation de mon enseignant-e avant de publier des informations sur internet.

La **publication** de **photos** ou de **vidéos** de personnes ne peut se faire qu'avec leur accord, et s'il s'agit d'élèves, il faut également l'accord de leurs parents.



En cas de non-respect de la charte, je suis sanctionné-e et mes parents en sont informés.

Dans certains cas, des poursuites pénales peuvent être engagées.



Illustrations : © maret pour fri-tic